



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur Prises de position 2018

**Migration / Justice économique / Fillette
Traite / Prostitution / Ecologie intégrale**



La conscience aigüe qu'avait saint Jean Eudes de l'amour compatissant de Dieu, l'audace créative de sainte Marie Euphrasie nous inspirent, et nous cherchons à donner des réponses prophétiques et radicales aux besoins de notre temps.

« Nous rêvons d'un monde imbibé de l'amour de Dieu,
où justice et droits humains donnent leur dignité
à chaque fille, femme, enfant.
Nous travaillons pour changer les politiques qui excluent,
et les systèmes qui déshumanisent. »

Vision du Bureau international Justice et Paix du Bon Pasteur (BIJPBP)

Prises de position de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur

Introduction

Migration / Justice Économique / Fillette / Traite / Prostitution / Écologie intégrale

Nos Prises de Position (PP) découlent de la spiritualité, la vision, la mission et l'héritage de la congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur (NDCBP). La congrégation et tous ceux qui sont liés à sa mission sont historiquement engagés dans les services : 400 années de sensibilisation et de compassion, principalement auprès des filles, des femmes et des enfants, dont les conditions sociales implorant miséricorde et réconciliation.

Le 25^{ème} Chapitre de congrégation de 1985 exhortait à « de nouvelles réponses en matière de justice sociale... » et déclarait que « la justice fait partie intégrante de notre mission de réconciliation ... » Par la suite, la Fondation Bon Pasteur International (FBPI) a été créée en 2008 pour soutenir de véritables programmes de développement par le renforcement des capacités, le soutien financier et l'assistance technique. Ces réponses nous ont amené à examiner les pratiques, les politiques et à modifier les structures dans l'ensemble de la congrégation. En 2011, la congrégation a diffusé une série de prises de position, afin de servir d'outils en vue du développement pertinent de programmes, de politiques et de plaidoyer. Cette mise à jour des PP de 2018 englobe la Déclaration du Chapitre de Congrégation de 2015 et intègre les perspectives de la Doctrine Sociale de l'Eglise, y compris l'enseignement de notre Pape actuel François. La mise à jour s'appuie sur le travail international de la représentante de l'Organisation non gouvernementale (ONG) de la Congrégation auprès des Nations unies (ONU), et bien sûr les Objectifs de développement durable (ODD) qui encadrent l'Agenda 2030 de l'ONU.

Cette actualisation de nos PP renouvelle l'orientation commune pour agir dans nos services à travers le monde ; nous cherchons à approfondir la compréhension de la miséricorde de Dieu dans le contexte actuel. Notre vision de l'amour de Dieu s'exprime par des projets de services directs caractérisés par un accueil charitable et le développement de programmes pertinents, qui comprennent des activités dynamiques de plaidoyer et de politique réclamant la justice dans les systèmes et les structures des programmes, des gouvernements, de l'Eglise et des entités sociales.

Les prises de position sont une référence et une ressource. Elles fournissent une norme à partir de laquelle des adaptations régionales ou nationales doivent être faites, pour une planification stratégique locale appropriée, selon les plus hauts standards internationaux. Elles offrent également une expression des valeurs et une orientation à tous ceux qui soutiennent notre travail.

Les PP regroupent les contributions de nos membres à travers le monde et ont l'approbation de l'Equipe de Gouvernement de Congrégation. Nous les proposons comme des guides qui pourront être utiles pour:

- Fournir une base pour la pratique de la mission et de l'apostolat local, du plaidoyer et des politiques.
- Guider la formation initiale et continue pour toutes les personnes impliquées dans la mission et les apostolats.
- Communiquer les priorités et les bonnes pratiques de la province.
- Planification stratégique ciblée pour les projets des apostolats.
- Motiver pour l'analyse sociale, politique et économique.
- Servir de base à une évaluation régulière.

Nous devrions nous consacrer à la Divine Miséricorde St Jean Eudes, (adapté)

Table des matières

Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur Prises de Position sur Mission et Apostolat

Position sur la migration	p. 4
Position sur la justice économique	p. 6
Position sur la fillette	p. 8
Position sur la traite des femmes et des filles	p. 10
Position sur la prostitution des femmes et des filles	p. 12
Position sur l'écologie intégrale	p. 14
Table des sigles	p. 16
Processus de développement de la mission - Diagramme	p. 17

Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, en une vision intégrée de la mission, considère :
- l'énergie au cœur de notre héritage spirituel.
- la meilleure application des principes de développement de la mission.
- le fondement évangélique d'une justice qui n'exclut personne.



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur : Position sur la Migration



1. La migration est une tendance forte aujourd'hui, et pourtant, tout au long de l'histoire, les populations ont toujours traversé les frontières, de manière temporaire ou permanente, pour de multiples raisons. La situation critique des personnes qui quittent leur pays d'origine pour un autre a entraîné une mobilisation mondiale menée par l'ONU afin de développer des accords globaux, centrés sur les personnes : le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et le Pacte mondial pour les réfugiés (PMR).

2. Si la migration enrichit le tissu social, culturel et économique de notre monde, le processus peut s'avérer difficile pour tout le monde. Particulièrement, pour ceux qui souffrent de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des effets néfastes des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des conflits armés récurrents, de la violence dans les zones réservées aux civils, de conditions de travail inhumaines, des violations des droits ou de la scandaleuse inefficacité de leur gouvernement. La migration est pour eux un moyen de recouvrer la liberté, de survivre, de créer de meilleures opportunités sociales et économiques. De même, la migration s'avère une expérience périlleuse, traumatisante pour ceux dont les ressources sont très limitées, qui doivent se séparer de leur famille, ne peuvent obtenir de documents légaux, sont apatride, à qui on a retiré les papiers, qui ne peuvent communiquer car ils ne connaissent pas la langue, ou manquent d'instruction de base et de compétences professionnelles. Ces migrants sont vulnérables à l'exploitation des passeurs, des terroristes, des trafiquants, des employeurs et des recruteurs abusifs, ainsi que des fonctionnaires et des systèmes gouvernementaux corrompus. Lorsque le désespoir motive le mouvement des peuples, les risques graves se multiplient. Et le monde voit le nombre de morts découlant de ces mouvements migratoires. Quand les personnes quittent leur pays d'origine, elles peuvent être confrontées à de sévères restrictions de mouvement, d'accès au travail, à l'éducation, aux soins de santé de base ou à d'autres services. Un long confinement peut s'ensuivre dans d'effroyables camps ou centres de rétention, avec peu d'accès aux ressources juridiques. Ainsi, femmes et enfants sont confrontés aux risques les plus graves durant le trajet migratoire, et particulièrement les enfants non accompagnés ou séparés. Enfin, les femmes restées dans le pays d'origine lorsque les hommes émigrent, sont souvent privées de toute protection ou de tout revenu pour elles-mêmes ou leurs enfants.

3. La circulation des peuples aujourd'hui concernent les migrants, les travailleurs temporaires, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les apatrides, chaque catégorie étant définie par un cadre juridique distinct en droit national et international et tous disposent du droit de circuler dans la sécurité et la dignité. La catégorisation des personnes lors du parcours migratoire les condamne parfois à devenir objets de suspicion, de xénophobie, et à se heurter à divers obstacles administratifs complexes qui les privent des aides sociales ou même de l'inclusion. Pourtant, les réalités actuelles dépassent les catégories de statut, lors de situations souvent ambiguës qui se chevauchent. Pour les personnes qui souffrent déjà d'exclusion en raison de leur sexe, race, appartenance ethnique, religion, orientation sexuelle, d'un handicap, d'une maladie ou de leur âge, la discrimination dont elles font l'objet s'accroît lorsqu'elles migrent.

4. Nous soulignons que toute personne, indépendamment de son statut migratoire est détentrice de droits, dont la protection est un impératif moral. L'intégrité de la famille et les droits des enfants et des épouses des migrants méritent la plus haute considération. Les individus ne peuvent être étiquetés comme des criminels du fait qu'ils ne sont pas en règle ou n'ont pas de pièces d'identité dans un processus migratoire. Les barrières qui existent contre la protection des droits humains et syndicaux et la libre circulation doivent être dénoncées et modifiées. Nous rejetons l'appréhension xénophobe de la « migration de masse » qui provoque des discriminations. Il existe des conventions et des traités, mais ratification et mise en œuvre tardent. Par conséquent, ceux qui cherchent le plus à trouver une sécurité personnelle et familiale dans leur pays ou dans un pays d'accueil sont les plus désavantagés.

5. Nous affirmons notre fondement spirituel judéo-chrétien qui repose sur un engagement à « accueillir l'étranger ». Notre première réponse aux migrants et aux réfugiés est de les accueillir comme nous souhaiterions accueillir le Divin parmi nous. Nous respectons la culture et les valeurs de chacun. Nous saluons aussi les contributions positives que les nouveaux arrivants apportent à la vie et au développement des communautés d'accueil. Les services nécessaires aux personnes en insertion ou en attente de régularisation sont nombreux : compétences linguistiques, soins de santé, intégration sociale, guérison des traumatismes, compétences professionnelles, aide juridique, etc. Nous écoutons leurs expériences, les accompagnons, développons des programmes et travaillons en partenariat pour répondre à des besoins complexes et faciliter insertion sociale et autonomisation.

6. Pour réagir face à la migration, il est essentiel de :

a. Développer des services basés sur le respect des droits humains avec des partenariats à tous les niveaux du gouvernement et de la société. Pour NDCBP, des projets transfrontaliers créatifs sont sans doute nécessaires. Prêter attention aux ODD n° 3, 4, 5, 8, 11, 13, 16, 17 - et particulièrement au n° 10- qui mettent en évidence les interconnexions des multiples besoins pour cheminer vers un avenir sûr et durable.

b. Renforcer continuellement les connaissances et l'analyse de la migration. Connaître les lois et les accords favorables à diverses catégories de personnes migrantes. Être conscient des réalités locales, des procédures au niveau de l'Etat et international, des efforts et des lacunes dans la mise en œuvre.

c. Informer les migrants de leurs droits pour qu'ils aient les moyens de devenir des acteurs sociaux actifs. Informer les communautés civiques sur la contribution des migrants. Combattre la xénophobie.

d. Assurer l'analyse par genre dans la planification des services sur les questions de migration. Porter attention aux femmes et aux enfants, maintenir les relations familiales des migrants et des réfugiés, y compris la communication avec la famille au pays d'origine.

e. Travailler avec des solutions à long terme telles que l'Agenda 2030 de l'ONU, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), le PMM et le PMR est essentiel.

f. Plaider au niveau national et international, en faveur de politiques et de lois qui respectent les droits humains et syndicaux, protègent la cellule familiale, garantissent un accès équitable à l'aide juridique et favorisent des voies sûres et régulières pour tous les migrants, quel que soit leur statut. Chercher à changer les systèmes et les structures qui discriminent actuellement les migrants. Plaider en faveur de la mise en place des socles universels de protection sociale au niveau national. Plaider en faveur des politiques généreuses qui protègent ceux qui fuient l'oppression, la violence, le changement climatique, la détérioration de l'environnement, l'insécurité alimentaire, etc., quel que soit le statut migratoire de la personne. Si un retour dans le pays d'origine doit être effectué, nous soutenons un processus planifié, digne, conforme aux normes légales, veillant au regroupement familial et au soutien à la réintégration.

g. S'opposer aux efforts faits pour restreindre la migration. S'indigner contre l'inaction face aux inégalités politiques, sociales et économiques qui concourent à ce mouvement désespéré. Travailler pour l'économie locale durable, des socles nationaux de protection sociale et pour une autorité responsable.

h. Connaître la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et ses protocoles. Soutenir la ratification de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; mettre en lumière les conventions C-97 et C-143 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Collaborer avec les représentantes des ONG de la congrégation et inclure les questions portant sur la migration des femmes, des enfants et des familles dans les rapports à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination (CEDAW) et à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur : Position sur la justice économique



1. Malgré l'appel lancé lors du Jubilé de l'an 2000 en faveur de la redistribution et de l'inclusion, les dernières décennies d'expansion économique mondiale ont créé un groupe d'ultra riches privilégiés, et simultanément pris au piège des peuples et des communautés vivant dans des conditions d'extrême pauvreté. Les systèmes et les structures politiques et économiques mondiales ont largement ignoré les appels à la justice, à la réconciliation au sein de l'humanité, à l'accueil de l'étranger ou à l'annulation des fardeaux de l'endettement. Dans le dédale inextricable de la pauvreté et de l'abondance des ressources mondiales, l'écart entre les riches et les pauvres continue de croître.

2. La disparité entre l'accumulation de l'extrême richesse et de l'inéluctable extrême pauvreté qui en découle porte atteinte à la dignité humaine, est un affront au bien commun, et mène à une misère cyclique désastreuse. L'accumulation extrême de richesse et le refus du partage des ressources et des biens matériels sont à la fois la cause et la conséquence des maux sociaux et spirituels. Les effets de la pauvreté sont à la fois flagrants et insidieux : malnutrition, mauvaise santé, analphabétisme, chômage, itinérance, rupture familiale, exclusion sociale, violence sociale, migration désespérée et anxiété récurrente quant à l'avenir des enfants. Une telle dégradation viole les droits de l'homme, comme en témoignent les articles n° 22, 23, 25 et 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations Unies (DUDH). Les femmes et les enfants sont ceux qui paient le plus lourd tribut à la pauvreté, avec pour conséquences la traite des êtres humains et la prostitution des femmes et des filles.

3. Notre vision : toute personne et spécialement les femmes et les filles, devrait être incluse dans le partage de la richesse globale : bénéfices économiques, sociaux et spirituels. Cette conviction repose sur les Écritures judéo-chrétiennes, la doctrine sociale de l'Église, la DUDH et le code éthique universel : fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils fassent pour toi.

4. Nous travaillons à éradiquer la pauvreté tout en soutenant le travail décent, la croissance économique durable, la protection de l'environnement, la réduction des inégalités, la production et la consommation responsables et le développement humain. C'est pour nous un appel à la conversion personnelle et communautaire, conscients de nos propres richesses et privilèges. Nous comprenons aussi qu'il y a un appel prophétique à s'opposer aux systèmes et aux structures qui perpétuent l'injustice économique, à laquelle nous contribuons pour une part.

5. Par la croissance de notre capacité à comprendre la dynamique de l'exclusion économique mondiale et à plaider en faveur de l'amélioration économique et de la transformation sociale, nous nous engageons à développer des programmes et des initiatives qui apportent un soulagement réel de la pauvreté. Les programmes qui génèrent des revenus pour les femmes et les familles font l'objet de nombreuses initiatives récentes, de même que les activités qui favorisent l'autonomisation, dans la société civile, des communautés et des individus. Ils comprennent l'éducation, le développement personnel, la formation professionnelle, les projets de croissance personnelle, les projets de microentreprises, le microcrédit, les coopératives locales, la commercialisation internationale des biens, et divers moyens de rejoindre les femmes et leurs familles dans leur combat pour sortir de la pauvreté. Nos projets comprennent plusieurs formes de développement communautaire, de soutien social et des opportunités d'autonomisation personnelle.

6. Pour réagir en ce qui concerne la Justice Economique, il est essentiel de:

a. Développer des stratégies durables pour le développement économique dans les communautés locales, en veillant à ce que la création de revenus soit pragmatique et efficace pour les femmes et les familles. Il s'agira notamment de diversifier les modèles, pour les adapter aux situations locales et permettre aux femmes l'entrée dans les courants dominants de l'économie.

b. Connaître l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable. Utiliser les ODD n°1 et ses cibles (en particulier 1.3), la recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale et les ODD n° 8, 10 et 12 pour toute planification et formation dans les communautés et les apostolats.

c. Développer une programmation basée sur les droits humains et des modèles d'autonomisation. Soutenir l'alphabétisation, la formation à l'emploi, la formation professionnelle en affaires, l'éducation financière pour les femmes, et le droit du travail pour les familles.

d. Informer dans les communautés et les programmes, pour démasquer les racines systémiques et les effets discriminatoires de l'extrême pauvreté et exposer la violence envers l'esprit humain que représente la pauvreté, entretenue par des facteurs tels que la cupidité, l'inhumanité et la corruption politique. Comprendre comment la faiblesse de l'état de droit, les systèmes gouvernementaux inadéquats, les systèmes d'un commerce contraire à l'éthique et les pratiques des entreprises sous-tendent et entretiennent la pauvreté, est essentiel pour l'analyse, l'éducation et le plaidoyer. De même, il est essentiel de reconnaître les capacités et les contributions de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté (y compris les migrants) à l'enrichissement humain.

e. Accroître la sensibilisation au consumérisme - individuellement, collectivement et systématiquement. Lier nos achats personnels et investissements communaux à la production, le droit du travail et la viabilité environnementale. Sensibiliser aux nombreuses mauvaises pratiques dans la production internationale et les chaînes d'approvisionnement mondiales, de même que soutenir les principes du commerce équitable est essentiel pour la protection de l'environnement. Évaluer notre propre participation et notre complicité avec les structures injustes.

f. Créer et/ou participer à des réseaux et à des campagnes de sensibilisation à la justice économique et à la responsabilité sociale. Soutenir des politiques responsables telles que les socles de protection sociale qui sont des ensembles de garanties de sécurité sociale définies au niveau national qui visent à assurer à toute personne, tout au long de la vie, l'accès aux besoins élémentaires: alimentation, eau, assainissement, logement, soins de santé, éducation et soutien social. Une redéfinition des liens familiaux pourra être nécessaire pour les étendre au-delà des limites de parenté actuellement définies.

g. Apprendre et appliquer à tous les aspects de la vie et des apostolats les principes économiques découlant de l'exhortation du Pape François, *Evangeliu Gaudium* et de l'encyclique *Laudato Si'*.

h. Utiliser les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention internationale sur les droits de l'enfant (CIDE) - pour sensibiliser davantage le public à l'injustice. Faire du plaidoyer et du lobbying sur la base des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme soutenant le commerce équitable, les droits des travailleurs, les droits des migrants, l'environnement durable et l'équité du genre. Inclure l'analyse comparative entre les sexes et l'économie dans tous les rapports sur les droits de la personne concernant les conditions de vie des filles, des femmes et des familles.



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur : Position sur la Fillette



1. Actuellement à travers le monde, les enfants subissent de graves violations de leurs droits. Tout au long de l'histoire de l'humanité, la fillette a fait l'objet de discriminations et d'abus disproportionnés. NDCBP a toujours été attentive au désavantage social des femmes et des filles, tout en partageant le même souci pour leurs familles et leurs frères.

2. Pour beaucoup de filles dont les droits fondamentaux sont bafoués et violés avant la naissance et jusque dans leur vie d'adolescentes, d'adultes ou de femmes âgées. L'exclusion des fillettes et des adolescentes est enracinée dans l'injustice systémique et structurelle entre les sexes au travers de la violence sexiste ciblée et les systèmes dominants de pouvoir patriarcal. Partout dans le monde, la faible importance accordée aux fillettes induit des formes de violence spécifiques : sélection prénatale en fonction du sexe, infanticide, omission de l'enregistrement des naissances, privation de nourriture, mutilations génitales (MGF), harcèlement sexuel, déni d'accès à l'éducation, violences sexuelles, utilisation comme objets pour la prostitution, sujettes au mariage forcé et précoce. Les violations se produisent en toute impunité car souvent acceptées comme normes culturelles, religieuses et/ou traditionnelles. Le manque de soins de santé maternelle et prénatals, de protection sociale pour les familles, d'accès aux soins de santé et à une éducation appropriés, le travail des enfants, le mariage forcé et les grossesses précoces sont autant d'aspects qui entravent le développement et privent des millions de filles de leur enfance. Enfin, les filles des communautés autochtones sont particulièrement vulnérables. Les menaces à l'échelle mondiale du VIH/SIDA, de la détérioration de l'environnement, de la traite des êtres humains et des guerres brisent l'avenir des filles de manière croissante et disproportionnée. Dans les zones de conflits armés, les filles forcées au combat deviennent des cibles délibérées de viol, d'enlèvement systématique et d'assassinat. La vulnérabilité des filles augmente avec la migration, en particulier des filles non-accompagnées ou séparées. Dans les camps de réfugiés où les filles ont demandé protection, elles sont souvent exploitées sexuellement. Lorsque les parents migrent, de nombreux enfants sont privés des soins parentaux. De même, dans les familles et les nations qui sont plongées dans la pauvreté, les fillettes sont les plus durement touchées. Partout dans le monde, il est fréquent que les filles aient des pensées suicidaires. L'humanité souffre quand les sociétés refusent aux filles la possibilité de devenir des personnes appréciées, productives, à part égale.

3. Nous reconnaissons que toute fille est née avec dignité, qu'elle possède les droits inhérents à tous les êtres humains, et qu'elle devrait disposer des droits uniques de l'enfance qui peuvent lui permettre d'atteindre son plein potentiel en tant qu'individu, femme et membre de la société. Lorsque la valeur des filles est reconnue, lorsque leurs besoins sont satisfaits et que leurs voix sont entendues, les filles contribuent à une transformation positive de leurs familles, leurs communautés locales, leurs nations et du monde.

4. Notre première réponse à la petite fille est de l'accepter et de la chérir, d'affirmer sa valeur inestimable en tant que personne humaine. NDCBP développe, avec la participation des filles et de leurs familles, des programmes de services sociaux pour développer l'autonomie des fillettes, appuyer leur résilience, informer sur leurs droits, promouvoir la sécurité et la protection tant au domicile que dans les institutions sociales telles que les écoles. Nous soutenons l'éducation universelle pour tous les enfants, sachant que c'est le moyen le plus efficace pour qu'ils réalisent leur propre potentiel et c'est aussi le moyen le plus sûr pour sortir d'une pauvreté endémique. Nous élaborons des programmes pour grandir dans l'estime de soi, la fierté de sa culture, le jeu et

l'expression du plus grand potentiel de chaque fille. Nous soutenons les prestations sociales pour les parents et soutenons toutes les formes de familles élargies qui s'occupent des enfants. Nos programmes préconisent les principes ci-dessus.

5. Pour répondre aux besoins de la petite fille, il est essentiel de:

- a. Développer des programmes sociaux de soutien qui accueillent et valorisent chaque fille, en respectant ses droits spirituels, humains et ceux liés à son âge. Soutenir la participation des filles à la définition de ses besoins et à l'élaboration des solutions. Implanter autant que possible les programmes dans la communauté d'origine des filles et y inclure l'intégration familiale. S'assurer que les programmes de NDCBP, tout en donnant la priorité aux opportunités éducatives mettent l'accent sur le soutien et l'interaction sociale.
- b. Développer des réponses appropriées et spécialisées selon les sexes, pour les enfants qui ont subi des traumatismes liés à l'abus, à la privation, au deuil familial, à toute forme d'exploitation sexuelle, aux conflits armés, etc. Ces programmes offriront une réinsertion à base communautaire, sensible à l'égalité des sexes et à la préparation de chaque enfant. Chaque fille participera à la définition de ses propres objectifs.
- c. Veiller à ce que chaque programme de NDCBP comporte une politique de protection de l'enfant claire, détaillée et opérationnelle pour favoriser l'épanouissement et protéger contre toute forme d'abus.
- d. Inclure les familles, les garçons et les hommes dans les efforts du programme qui garantissent le respect des droits humains de tous.
- e. Participer à, et mener dans la mesure du possible, des réseaux, des campagnes et des activités de sensibilisation du public au plaidoyer en faveur des droits de l'enfant, pour assurer visibilité et voix politique pour les filles et tous les enfants. Promouvoir la célébration de la Journée Internationale de la Fille, le 11 octobre. Autonomisation et éducation aux droits humains pour les filles sont des stratégies essentielles.
- f. Renforcer les capacités organisationnelles pour connaître, analyser et utiliser la recherche sensible aux questions de genre pour garantir des normes élevées et de bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance, adaptées au contexte et à la culture locale.
- g. Soutenir une budgétisation sensible au genre dans la sphère politique qui attribue des fonds pour l'éducation, la formation, la santé physique, génésique et mentale des filles. Soutenir le développement de programmes visant à mettre fin à toutes les formes de violence contre les filles.
- h. Soutenir les objectifs stratégiques de la Section L du Programme d'action de Pékin (ONU, 1995); éduquer les filles et les communautés selon les principes de cette section.
- i. Promouvoir l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable avec une attention particulière à ODD n°5, sachant qu'ODD n° 17 a des implications dans le bien-être des filles.

- j. Utiliser les instruments des droits de l'homme de l'ONU pour plaider à l'échelle nationale et internationale. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant avec ses Protocoles facultatifs et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) devrait servir de base à des rapports réguliers, en utilisant le bureau ONG de NDCBP à Genève. Travailler pour une législation nationale incorporant le Protocole (de Palerme) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur : Position sur la Traite des Femmes et des Filles



1. La traite des êtres humains est une industrie criminelle mondiale en croissance qui bafoue les droits de l'homme et porte atteinte à la dignité humaine. C'est une violence basée sur le recrutement, l'hébergement, la contrainte, la supercherie et/ou le transport de personnes uniquement à des fins d'exploitation, le plus souvent de travail et/ou d'exploitation sexuelle. Selon les chiffres de l'ONU, jusqu'à 80% des personnes victimes de la traite sont des femmes et des enfants ; les filles et les adolescentes sont particulièrement visées.

2. La traite est une forme d'injustice enracinée dans la dynamique de la mondialisation et de l'économie mondiale actuelle. Les structures et les systèmes qui intensifient l'inégalité sociale, soutiennent le pouvoir patriarcal, privilégient le profit économique au détriment de la valeur de la personne et minimisent l'importance des relations sociales, rendent les femmes et les enfants vulnérables à la traite à des fins de travail forcé, aux prélèvements d'organes, aux grossesses de substitution et/ou à l'exploitation sexuelle. La traite est équivalente à toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe et la violence à caractère sexiste, tout comme les industries et les gouvernements qui soutiennent la prostitution et la pornographie. NDCBP se joint à toutes les personnes qui condamnent ce fléau et travaillent à l'éradiquer jusque dans ses racines systémiques.

3. Notre première réponse est d'exprimer notre solidarité avec celles qui ont été victimes de ce crime monstrueux. Deuxièmement, en écoutant les expériences des personnes qui ont subi la traite, nous développons des programmes holistiques pour répondre à leurs besoins. Nous sommes particulièrement actifs dans les domaines de la prévention et de la protection. Nos programmes favorisent le parcours personnel vers des objectifs définis et des résultats positifs, car chaque personne, à son propre rythme, s'oriente vers une réintégration familiale et/ou sociale. Nous soutenons la guérison des traumatismes et l'autonomisation à travers des relations sociales de soutien, des opportunités de croissance personnelle et de compétences permettant d'obtenir emploi et revenu sûr. Troisièmement, nous travaillons continuellement à accroître notre capacité à comprendre la dynamique persistante et complexe de la traite. Nos programmes, avec leur fondement de valeurs spirituelles, sont enracinés dans les connaissances professionnelles et les meilleures pratiques. Pour garantir une attention et des résultats efficaces dans tous les domaines - personnel, social, judiciaire, systémique et structurel - nous sommes des partenaires actifs de groupes gouvernementaux et non gouvernementaux.

4. Nous nous engageons à participer à un plaidoyer efficace pour la mise en œuvre d'une législation basée sur le respect des droits de l'homme dans les gouvernements, aux plans national et local, ainsi qu'aux niveaux régional, international et à l'ONU. Nous soutenons les politiques qui vont prévenir et éradiquer la traite des femmes et des filles en s'attaquant à la discrimination sexuelle, à l'injustice économique, à la violence contre les femmes, à l'impunité dont bénéficient les criminels et à la corruption gouvernementale. Nous soutenons des politiques et des programmes financés de manière adéquate en faveur du soutien aux familles et à la réduction des désavantages socio-économiques, politiques et juridiques chroniques des femmes et des filles. Nous exhortons les États à assumer leur responsabilité de protéger les personnes qui ont été victimes de la traite, censurer la pornographie, poursuivre les trafiquants et la clientèle qui alimente la prostitution.

5. Le phénomène de la traite est en convergence avec les courants mondiaux actuels de migration, les modèles de conflits armés et de guerres, les déplacements induits par le changement climatique, les chaînes d'approvisionnement économique en biens de consommation. Dans tout notre travail, nous tentons d'analyser et de traiter les causes profondes, en examinant et en démasquant les liens entre la traite et les politiques économiques injustes, la violence contre les femmes, la discrimination à l'égard des fillettes, la militarisation à outrance, le peu de soutien à la migration et l'acceptation sociale de la prostitution des femmes et des filles. Nous encourageons la participation et le leadership dans des réseaux et/ou des

campagnes ayant pour but la fin de la traite et qui promeuvent l'autonomisation complète des femmes et des filles dans toutes les sphères d'activité.

6. Pour faire face à la traite, il est essentiel de :

- a. Proposer des informations actualisées sur la lutte contre la traite dans toutes les formations et le développement professionnel au sein de nos services.
- b. Développer la capacité des programmes et des services à accueillir les personnes qui ont subi la traite en leur offrant un accès à toute la gamme de services requis dont, les aides juridiques, de véritables possibilités de participation, de croissance et d'autosuffisance. Amplifier notre voix en participant dans les réseaux locaux de plaidoyer, d'analyse des questions juridiques et sociales, et collaborer avec le travail de l'ONG du BIJPBP.
- c. Faire de la planification stratégique qui englobe des objectifs clairs dans les aspects de la lutte contre la traite comme la prévention, la protection, la réintégration, etc. La sensibilisation aux questions intersectorielles telles que les structures juridiques adéquates, la justice économique et le soutien aux politiques migratoires adéquates est cruciale dans la planification stratégique.
- d. Intégrer les ODD n° 5, 5.2, 8, 8.7 et 16.2 de l'ONU dans la planification stratégique pour mettre fin à la traite. Participer aux campagnes locales et internationales qui soutiennent ces objectifs.
- e. Contribuer à l'élaboration des politiques publiques par l'éducation, la participation et le leadership lors de conférences et de campagnes régionales et internationales, en présentant clairement la position de NDCBP sur l'égalité des sexes, y compris les préjudices de la pornographie et de la prostitution. Contribuer à l'apport des données nationales au rapport annuel du département d'État des États-Unis sur la traite des personnes (RTP).
- f. Soutenir une législation efficace contre la traite et parler en faveur des efforts efficaces faits pour lutter contre la traite au niveau local et international, comme obtenir les visas appropriés pour les victimes ou rejoindre les réseaux pour soutenir les poursuites pénales contre les auteurs de la traite.
- g. Utiliser les outils des droits de l'homme dans l'enseignement et les rapports nationaux et internationaux par le biais du bureau de l'ONG de NDCBP à Genève :
 - La Convention de l'ONU de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.
 - Protocole additionnel de l'ONU de 2000 à la convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée (également connu sous le nom de Protocole de Palerme) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
 - Le Plan d'action mondial des Nations Unies contre la traite des personnes (2017, mis à jour périodiquement).
 - La CEDAW et la CIDE avec son protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur : Position sur la Prostitution des Femmes et des Filles



1. La prostitution des femmes et des filles est une forme ancienne de la violence de genre structurellement ancrée dans les sociétés. Les perceptions socioculturelles et les attitudes à l'égard des relations hommes/femmes renforcent la pérennité du système. La prostitution est enracinée dans les systèmes économiques, structurée par une économie mondialisée qui a connu une augmentation rapide du nombre des femmes vivant dans l'extrême pauvreté. Les structures politiques et les systèmes qui dévalorisent, excluent les femmes, et n'évaluent pas les résultats sexospécifiques de la politique sociale ouvrent la voie à la prostitution. Les causes profondes de la prostitution sont liées à la pauvreté, au patriarcat, aux privilèges masculins, aux richesses excessives, aux attitudes racistes, à la militarisation, à la dégradation écologique, au soutien familial inadéquat et à la demande que les femmes soient disponibles sur le marché du service sexuel. L'expansion rapide de la traite des êtres humains comme industrie criminelle mondiale a accru la demande de filles et de femmes comme objets de prostitution. De même, le manque de politiques migratoires axées sur les personnes et leurs droits augmente l'incidence de la traite des êtres humains et de la prostitution.

2. Nous constatons que les multiples méfaits de la prostitution en font une forme flagrante de discrimination. Notre position sur la prostitution est ancrée dans la dignité de la personne humaine. Elle fait écho à la Convention des Nations Unies de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui qui stipule que « la prostitution est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine et met en danger le bien-être de la famille et la communauté... » La prostitution est, par nature, exploitation et elle ne fait pas partie d'un programme de travail décent. L'idée que les femmes sont des marchandises pouvant être consommées et exploitées n'a pas sa place dans une société qui lutte pour l'égalité des sexes.

3. NDCBP rejette toute notion de « prostitution infantile ». L'échange sexuel entre un adulte et un enfant (jusqu'à l'âge de 18 ans) est une forme d'abus criminel, affirmée par l'article 34 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le mariage précoce d'un mineur est également un abus. De même, nous rejetons l'idée qu'une personne dans la prostitution est une « travailleuse du sexe »; La prostitution n'est ni une profession ni en harmonie avec l'idée que le travail est une contribution sacrée au développement humain et au tissu social.

4. Notre première réponse est d'exprimer notre solidarité avec les personnes vulnérables à devenir objets de prostitution. Nous cherchons à écouter leurs expériences, à les accompagner dans leurs parcours personnels afin de développer, avec elles, des programmes holistiques pour répondre à leurs besoins. Nous soutenons les femmes et les filles dans leur chemin vers la guérison, l'autonomie par le biais de l'acquisition de compétences monnayables sur le marché du travail, d'occasions de croissance économique et personnelle, et dans le processus de réconciliation avec leurs familles.

5. Nous cherchons à être actifs dans les processus de changement social. Nous nous engageons dans le débat international sur la nature de la prostitution ; nous cherchons à obtenir des modifications des lois et politiques nationales désuètes ; nous soutenons les changements apportés aux lois de certains pays depuis 1999, lorsque la Suède a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des clients de services sexuels.

6. Pour faire face à la prostitution, il est essentiel de :

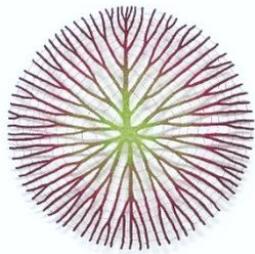
- a. Reconnaître que la prostitution des femmes et des filles est une forme de violence liée au genre, en démasquant le mensonge selon lequel la prostitution peut être mise au rang d'une profession ou d'une forme acceptable de travail.
- b. Élaborer des programmes, avec la participation des personnes qui ont été prostituées, qui fournissent un soutien social holistique favorisant l'autonomisation, la formation professionnelle et l'éducation sur

les droits de l'homme. Les pratiques de sensibilisation aux traumatismes devraient être intégrées dans ces programmes tout comme l'autonomisation économique en tant qu'approche fondamentale.

- c. Condamner la caution de la prostitution par l'État; rejeter la légalisation de la prostitution. Demander des lois qui ne criminalisent pas la personne prostituée mais qui poursuivent ceux qui parrainent des activités sexuelles lucratives et ceux qui achètent des services sexuels à d'autres personnes (ces lois sont appelées le modèle nordique et/ou la position abolitionniste).
- d. Être des éducateurs actifs au sein des communautés sur la dignité des filles et des femmes et promouvoir l'analyse des attitudes et des pratiques traditionnelles, y compris les questions de l'initiation sexuelle masculine dans la société. Critiquer les pratiques telles que le mariage précoce, le mariage d'honneur ; dénoncer les images sexualisées dans la publicité.
- e. Assurer de bonnes pratiques pour la prévention de l'exploitation sexuelle et de genre. Cela nécessite une connaissance actualisée de la technologie de l'information, des pratiques de capture en ligne, de l'acceptation de la pornographie et de la prolifération de comportements populaires qui rabaisent les femmes.
- f. Utiliser les ODD, en particulier N° 5 et 8.3 dans la planification et la mise en œuvre du programme. Promouvoir des politiques qui favorisent une intégration du genre basée sur les résultats, les opportunités économiques, la création d'emplois, l'entrepreneuriat, les projets générateurs de revenus créatifs et innovants, y compris l'accès aux femmes au domaine de la finance et à la propriété foncière.
- g. Contribuer à la formation des politiques en participant et menant des campagnes et des conférences, pour préciser et clarifier que la prostitution est une forme de violence de genre.
- h. Connaître les initiatives d'ONU Femmes, du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (2017); soutenir les lois nationales qui favorisent les politiques d'abolition. Connaître les tendances récentes et poursuivre les recherches sur ce sujet.
- i. Inclure dans les programmes éducatifs la sensibilisation aux questions transversales qui influencent la prostitution: réalités de la migration, discrimination entre les sexes, consommation effrénée, militarisme, systèmes économiques et patriarcaux, et féminisation de la pauvreté.
- j. Élargir la capacité du service et du plaidoyer par l'utilisation de réseaux et d'initiatives efficaces, en coopération avec le travail de l'ONG du BIJPBP.
- k. Soutenir les instruments internationaux des droits de l'homme, notamment la Convention des Nations Unies de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui et le Protocole (de Palerme) additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.
- l. Utiliser le bureau de l'ONG de NDCPB à Genève pour les rapports sur les droits de l'homme pour la CEDAW et la CIDE avec son protocole facultatif concernant la vente d'enfants. Faire de même au niveau national.



Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur : Position sur l'écologie intégrale



1. Nous vivons une époque où la science et la théologie offrent des perspectives mondiales fiables sur l'interdépendance de la vie et de la matière sous toutes formes dans tout l'univers. Notre compréhension du monde en est enrichie, et devient source de contemplation profonde et d'activité sacrée, nous appelant au cœur de ce que signifie être inclusif et réconcilié en tout avec le Tout. Cela nous met au défi de réévaluer les perceptions antérieures, la compréhension ancienne et les pratiques incontestées.

2. Nous assistons également de nos jours à une « exploitation inconsidérée de la nature » (Pape Paul VI) et à une « catastrophe écologique » (UN FAO). Non seulement la paix mondiale, mais la survie des formes de vie humaines, les communautés, et les ressources minérales - la terre elle-même - sont menacées par une relation irresponsable et inadéquate avec notre planète et notre univers. Nous ne pouvons pas ignorer que les « modèles dominants de production et de consommation causent la destruction environnementale, l'épuisement des ressources et l'extinction massive des espèces. »* Nous constatons l'injustice lorsque « les communautés sont minées et les bénéfiques du développement ne sont pas équitablement partagés. » Nous savons que « l'injustice, la pauvreté, l'ignorance et les conflits violents sont répandus et causent de grandes souffrances. » La discorde que nous vivons dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et dans nos communautés appelle une réponse en cohérence avec notre mission de réconciliation qui nous appelle à « nous unir pour créer une société mondiale durable fondée sur le respect de la nature, des droits de l'homme universels, la justice économique et une culture de paix. » (* citations tirées de la Charte de la Terre, 2000)

3. Nous reconnaissons l'importance de la focalisation contemporaine du Pape François sur l'écologie intégrale, exprimée dans l'encyclique *Laudato Si'*. En effet, « nous sommes à un moment critique de l'histoire de la Terre, une époque où l'humanité doit choisir son avenir ... » (*Charte de la Terre*) L'encyclique est un ouvrage exhaustif qui inclut des idées de saint François d'Assise, des connaissances scientifiques actuelles, la détermination politique croissante, des sources œcuméniques, ainsi que des préoccupations exprimées par tous les papes, au moins depuis Jean XXIII. Elles sont toutes liées à la paix mondiale et au bien-être écologique. Les écritures judaïques et chrétiennes ont toujours exigé le respect contemplatif de l'univers, la redistribution et la restauration de la terre, une pause de la production et la réparation du dommage causé dans le passé. L'appel urgent à la relation sacrée avec notre 'maison commune' exige un travail pour un développement durable et intégral basé sur l'amour qui unifie. Nous réalisons que la dégradation écologique et la souffrance des peuples et des formes de vie à travers le monde sont intimement liées ; elles sont un même phénomène.

4. Notre première réponse est de contempler la réalité. Nous sommes à l'écoute du monde naturel et des groupes, tels que les femmes et les communautés autochtones, qui sont les plus touchées par la violence climatique.

5. Nous admettons notre complicité dans la perpétuation d'attitudes dualistes et dominatrices en lien avec la terre. Nous comprenons que la réconciliation avec notre terre appelle à une nouvelle conscience, une nouvelle identité et de nouveaux comportements centrés sur la parenté avec toute la création et la mise en valeur des droits de l'homme pour tous. L'interdépendance exige l'inclusion de tous - non vivants et vivants, non humains et humains - sans discrimination.

6. Pour faire face à une écologie intégrale, il est essentiel de :

- a. Mettre en œuvre une spiritualité transformatrice qui comprend la science de la terre, les droits de la Terre mère, les perspectives de la cosmologie et la connaissance des droits inclusifs et universels.

- b. S'engager dans l'analyse critique de sa propre culture en vue de prendre conscience des traditions dont nous avons hérité et de la possibilité d'une participation dynamique dans de nouvelles formes de réalité incarnée.
- c. Transformer le comportement individuel et communautaire d'une ignorance écologique à une responsabilité environnementale en évaluant l'utilisation de l'énergie, de la technologie, de l'eau, de l'alimentation, de la pratique du gaspillage et de la consommation, des investissements économiques et politiques.
- d. Revoir la doctrine sociale de l'Église. Apprendre et appliquer des documents tels que *Laudato Si'*, la Charte de la Terre, la Déclaration de Pékin et son programme d'action, notamment la section K sur les femmes et l'environnement et les ODD 2030 de l'ONU, en particulier les numéros 6, 7, 12, 13, 14, 15.
- e. Maintenir les stratégies qui favorisent l'autonomisation des femmes et des filles dans tous nos programmes y compris la participation des femmes à la prise de décision et au plaidoyer. La viabilité de l'environnement devrait être prise en compte dans tous les plans stratégiques de développement de la mission.
- f. Promouvoir sur le plan local et international les mouvements positifs tels que l'Accord de Paris sur le climat de 2015 et les processus continus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
- g. S'engager dans l'action politique menée par des communautés et des groupes historiquement dominés et exclus tels que les populations autochtones et les femmes, mais qui détiennent une connaissance ancienne et sacrée de la terre.
- h. Évaluer nos communautés, nos projets de services et nos programmes selon les principes du respect de la terre, de l'inclusion et du soin de toutes les communautés, pour l'avenir des générations futures.
- i. Évaluer et ajuster les décisions personnelles et communautaires dans les domaines de la consommation, de la production et de l'utilisation des ressources naturelles à la lumière de la durabilité de l'univers. Le bien commun de tous est un principe directeur orienté vers des actions telles que l'achat en commerce équitable, le refus de l'énergie non-renouvelable et des produits jetables, le soutien de l'agriculture locale, le compostage domestique, la production à basse énergie, la propriété foncière, etc.
- j. S'impliquer politiquement dans les domaines tels que le commerce, le climat, les pratiques des multinationales, les dommages causés par l'industrie militaire et l'armement, les politiques énergétiques nationales et l'utilisation durable de l'eau, afin « d'éliminer les causes structurelles du dysfonctionnement. » (Benoît XVI) Tout investissement commun nécessite une analyse en faveur d'une juste préservation environnementale.
- k. Utiliser l'analyse transversale pour confronter les politiques économiques qui mènent à la dégradation de l'homme, des animaux et de la terre. Le plaidoyer de NDCBP dans les domaines suivants de la traite des personnes, la migration, l'économie ou la fille, devrait toujours inclure des données écologiques et environnementales. _____



Table des sigles utilisés dans les prises de position de NDCBP

Par ordre alphabétique

BIJPBP	Bureau international justice et paix du Bon Pasteur
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
EUA	États-Unis d'Amérique
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIBP	Fondation Bon Pasteur international
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
MGF	Mutilations génitales féminines
NDCBP	Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PDI	Personnes déplacées internes
PMM	Pacte mondial pour les migrations
PMR	Pacte mondial pour les réfugiés
PP	Prises de position
TEH	Traite des êtres humains

Processus de développement de la mission –

Diagramme pour la mise en œuvre des Prises de Position de NDCBP

La prise en compte des PP de NDCPB dans la mission et dans le ministère nécessite un développement efficace du programme. Le schéma ci-dessous, basé sur le travail du FBPI et adapté par le BIJPBP fournit des éléments interconnectés nécessaires à un processus intégré de développement. Il peut être adapté et amélioré à tous les niveaux : programmes, communautés et formations. Les groupes peuvent analyser leurs propres forces et besoins en tenant compte du cadre global. Le développement peut prendre n'importe quel point de départ sur le schéma et va nécessairement évoluer pour relier et inclure tous les éléments, ayant ainsi pour résultat un processus dynamique d'apprentissage continu, de changement et de développement. Certains éléments nécessiteront une aide technique et une formation professionnelle ; beaucoup résisteront par insécurité ou peur de sortir de leur zone de confort/routine. Tous sont essentiels pour répondre aux exigences de la mission d'aujourd'hui.

